

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, à onze heures,

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, conformément aux dispositions prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de ce virus (i) le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire tel que complété par le décret n°2020-423 du 14 avril 2020, (ii) le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, (iii) l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, et (iv) le décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, limitant le déplacement et la réunion de personnes sur le territoire de la République française, (v) l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid 19, (vi) le décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 et du décret n°2020-629 du 25 mai 2020,

l'Assemblée générale ordinaire s'est tenue à huis-clos le jeudi 18 mars 2021, à 11 heures, à Paris Signature George V – 25/27, rue de Bassano 75008 PARIS 25/27, rue de Bassano 75008 Paris.

Chaque actionnaire titulaire de titres nominatifs a été convoqué par lettre simple.

Un avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°18 du 10 février 2021.

Un avis de convocation a été inséré dans le journal *Le Dauphiné Libéré* du 1^{er} mars 2021.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic Dauphin, en sa qualité de Directeur Général Délégué du Conseil d'Administration.

Ont été désigné en qualité de scrutateur de l'Assemblée, Madame Audrey Soto et Monsieur Dominique LASKRI



Le Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet Deloitte & Associés, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent 14 929 992 actions sur les 29 242 665 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

L'Assemblée représentant plus du cinquième du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les 29 242 665 actions représentent un nombre égal de voix.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- les feuilles de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le vote par correspondance,
- la copie de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 10 février 2021,
- la copie de l'avis de convocation paru dans le journal *Le Dauphiné Libéré* du 1^{er} mars 2021,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires nominatifs,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- les statuts,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions,
- un formulaire de procuration,
- un formulaire de vote par correspondance,
- un formulaire de demande d'envoi de documents,
- les statuts.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination de Monsieur Xavier Brunetti, en qualité de nouvel Administrateur,
- Pouvoirs en vue des formalités.

W

PREMIERE RESOLUTION :

**Nomination d'un nouvel Administrateur,
en remplacement d'un Administrateur démissionnaire**

L'Assemblée générale, constatant la démission de Monsieur Ronan Hascoet de son mandat d'Administrateur, décide de désigner en qualité de nouvel Administrateur, Monsieur Xavier Brunetti, pour la durée restant à courir du mandat de l'Administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

VOIX POUR : 14 929 992
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DEUXIEME RESOLUTION :

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

VOIX POUR : 14 929 992
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

**Certifié conforme
Le Président de l'Assemblée
Ludovic Dauphin
Directeur Général Délégué**

